

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

- 1) **CADRES 1 ET 3 :** A compléter par le responsable de l'élève.
- 2) **CADRE 2 :** A faire compléter par l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

PUIS

- 3) Remettre la demande à l'organisateur des transports scolaire du secteur (Communauté de Communes ou Syndicat Intercommunal) qui vérifie la distance et transmet la demande au Département de la Haute-Savoie.

Si vous ne connaissez pas l'organisateur des transports scolaires de votre secteur, contactez votre mairie.

N.B. : FOURNIR UNE DEMANDE POUR CHAQUE ELEVE ET POUR CHAQUE ANNEE SCOLAIRE.

RETOUR DES DEMANDES AVANT FIN AVRIL